



VILLE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

BORDEREAU JOINT AU DOSSIER

Déclaration de projet n°1 relative au renouvellement et à l'extension de la carrière de Tignieu-Jamezyieu emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

En application des dispositions de l'article L.123-13 du code de l'environnement et à la demande du commissaire enquêteur, le maître d'ouvrage a apporté un certain nombre d'éléments permettant de clarifier la lecture du dossier mis à l'enquête publique, notamment sur les questions soulevées lors de l'enquête publique avant sa suspension.

Il s'agit d'un document de 6 pages qui a été remis au commissaire enquêteur. Ce document a été introduit par les services de la Mairie de Tignieu Jamezyieu dans les différentes versions électroniques du dossier tenues à la disposition du public. Il a été ajouté au dossier papier, déposé à la mairie de Tignieu Jamezyieu avec le présent bordereau qui est établi en application de l'article R.123-14 du code de l'environnement.

Fait à TIGNIEU JAMEYZIEU

